
Synthèse de la consultation du public concernant la prorogation de l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Carcanières au lieu-dit « Bac d'Aude » pour le compte de la communauté de communes du Donezan.

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L 120-1-II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, la prorogation de l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Carcanières au lieu-dit « Bac d'Aude » pour le compte de la communauté de communes du Donezan a été soumise à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 4 au 25 juin 2014 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) www.ariège.pref.gouv.fr (publication / consultation du public / participation du public / divers)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

2 – Résultats de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais

Siège :

10 rue des Salenques
BP10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales
10 rue des Salenques

Économie agricole, Environnement-risques, Sécurité
routière
1 rue Fenouillet